

2020 - Volume 42 - Numéro 4

PSYNOPSIS

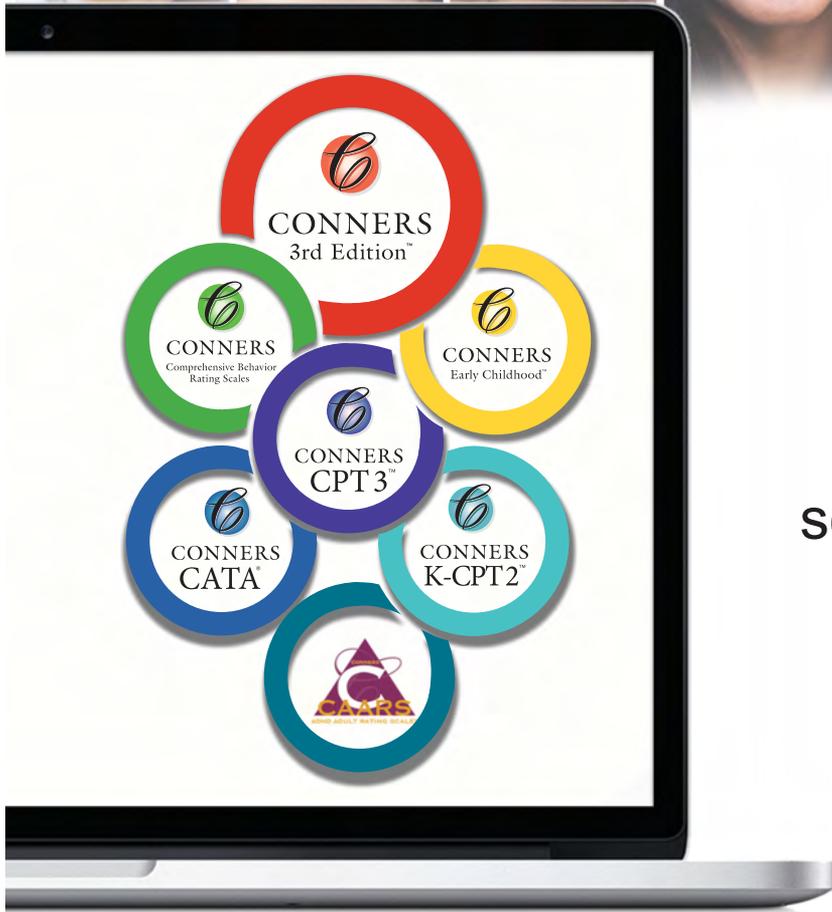
LE MAGAZINE DES PSYCHOLOGUES DU CANADA

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA JUSTICE SOCIALE

Lutte contre la discrimination, l'oppression
et la marginalisation systématiques



JOIN THE FAMILY



Proud publisher of the Conners family of solutions for thirty years and trusted deliverer of quality online and digital experiences.

Trust in the Conners Family to provide:

- Easy online assessment that includes scoring and three detailed, visual report options at no additional cost
- Develop informed intervention and treatment strategies by identifying specific challenge areas to work on
- Trusted instruments developed with highly representative normative samples and strong psychometric properties



CONNERS

As always. As never before.™

info.mhs.com/conners

La Société canadienne de psychologie (SCP) conserve le droit d'auteur de Psynopsis. Tout article qui y est publié, autre que par un représentant, un directeur ou un employé de la SCP, reflète strictement les opinions de l'auteur et non pas nécessairement celles de la Société canadienne de psychologie, de ses représentants, de sa direction ou de ses employés.

Veuillez faire parvenir vos articles à psynopsis@cpa.ca. Pour de plus amples renseignements sur les soumissions et les directives rédactionnelles, veuillez voir cpa.ca/psynopsisfr

1-888-472-0657

Rédactrice en chef : Karen R. Cohen

Directrice des services de rédaction :
Carly Brockington

Publicité : Kathryn McLaren

Conception / Production : Adam Ashby Gibbard

CONSEIL 2020-2021

Président

Kimberly Corace, PhD, CPsych

Président sortant

Ian R. Nicholson, PhD, CPsych

Président désigné

Vacant

Administrateurs

Jean Saint-Aubin, PhD

Shelley Goodwin, PhD, RPsych

Kerri Ritchie, PhD, CPsych

Elizabeth Church, PhD, RPsych

David Danto, PhD, CPsych

Ada Sinacore, PhD

Laurie Ford, PhD

Alejandra Botia, MA

Partenaires

CCDP - Sandra Byers, PhD

CCPPP - Kerri Ritchie, PhD, CPsych

SCSCCC - Randall Jamieson, PhD

CSPP - Judi Malone, PhD, RPsych

Chef de la direction

Karen R. Cohen, PhD, CPsych

Directrice générale adjointe

Lisa Votta-Bleeker, PhD

CANADA POST PUBLICATION MAIL
POSTE CANADA POSTE PUBLICATION

AGREEMENT REGISTRATION NUMBER 40069496
NUMÉRO DE CONTRAT D'INSCRIPTION

ISSN 1187-11809

LES DROITS DE LA PERSONNE ET LA JUSTICE SOCIALE

4 Message de l'éditeur invité

6 Police, psychologie et racisme systémique

8 Promouvoir l'égalité réelle lorsque l'on travaille avec les familles Autochtones

10 La formation sur la défense des droits dans le cadre de l'internat de doctorat en psychologie professionnelle

12 Lorsque discrimination systémique, violation des droits de l'homme et COVID-19 se heurtent : S'associer aux Peuples Autochtones pour que personne ne soit oublié

14 Il est temps d'avancer : Recommandations visant à promouvoir la pratique clinique antiraciste

16 Portraits de membres : Monnica Williams

19 Qu'est-ce que l'histoire et la théorie de la psychologie ont à voir avec la justice sociale, et encore moins avec la psychologie empirique?

20 Laboratoire de recherche Vividhatà de l'Université de Calgary

22 Faits saillants

24 Les récipiendaires du certificat d'excellence universitaire de la SCP 2020

**ÊTRE MEMBRE
APPORTE SON LOT
DE PRIVILÈGES!**

Votre adhésion à la SCP vous met en relation avec une communauté mondiale de près de 7 000 cliniciens, chercheurs, universitaires et étudiants et vous donne accès à un large éventail d'avantages personnels et professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES DE LA SCP, CONSULTEZ L'INTÉRIEUR DE LA COUVERTURE ARRIÈRE.

**NE MANQUEZ PAS CETTE OCCASION.
LA PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT POUR
L'ANNÉE DE COTISATION 2021 COMMENCE
LA SEMAINE DU 8 DÉCEMBRE.**



MESSAGE DES RÉDACTRICES EN CHEF INVITÉES

*Kerri Ritchie, Ph. D., CPsych,
coordonnatrice de la pratique
professionnelle en psychologie,
Hôpital d'Ottawa;*

*Ada L. Sinacore, Ph. D.,
directrice du programme d'études
supérieures en psychologie du
counseling, Université McGill*

Ces derniers temps, nous avons vu s'instaurer

un dialogue de plus en plus soutenu sur les inégalités et les injustices mises en évidence par la pandémie de COVID-19.¹ Les inégalités résultant de la situation financière, du niveau d'instruction, de l'âge et du sexe, pour n'en nommer que quelques-unes, sont omniprésentes depuis le début de la pandémie,² tout comme les injustices causées par le racisme systémique et d'autres formes de discrimination.³ Dès lors, la psychologie a été poussée à faire le bilan de son rôle dans les injustices et de sa responsabilité face à la lutte contre les injustices. Or, cet appel à la lutte contre l'injustice dans la société et au sein de la psychologie n'est pas nouveau. Les psychologues qui ont contribué au riche et de plus en plus abondant corpus documentaire sur la justice sociale et les droits de la personne sont restés en marge de l'enseignement, de la recherche et de la pratique dans de multiples domaines de la psychologie. Leur travail est actuellement mis au centre des discussions croissantes sur le sujet.

La justice sociale est intrinsèquement liée aux droits de la personne et vice versa. En 1948, les Nations unies ont présenté la Déclaration universelle des droits de l'homme,⁴ dont l'article 2.1 indique que tous les peuples disposent de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Les droits civils et politiques énoncés aux articles 3 à 21 comprennent le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à la torture et la liberté d'information et d'expression. Les droits

économiques, sociaux et culturels, énoncés aux articles 22 à 28, englobent le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à la santé, le droit au logement, le droit à l'éducation et l'accès aux bienfaits de la science et de la culture. Néanmoins, il est bien documenté que la discrimination systémique et institutionnelle, ainsi que les inégalités de pouvoir dans la société, sont directement impliqués dans les problèmes de santé mentale et les obstacles à l'accès aux services.^{5,6}

Dans le présent numéro, une coalition d'étudiants canadiens diplômés en psychologie, appelé Students for Systemic Transformation and Equity in Psychology (STEPP), demande aux praticiens du système de soins de santé de reconnaître les répercussions du racisme sur les processus de diagnostic, qui, dans certains cas, donne lieu à la fois à du surdiagnostic et à du sous-diagnostic, ainsi que les outils d'évaluation que nous utilisons et qui, au Canada et aux États-Unis, sont excessivement normalisés en fonction des personnes blanches. Dans leur article, intitulé « Maintien de l'ordre, psychologie et racisme systémique », Gittens et Fusco portent l'attention sur des statistiques qui font réfléchir, révélant que, même si les jeunes Noirs ont des ambitions scolaires plus élevées que les autres jeunes, ils sont moins susceptibles d'être embauchés; ils risquent davantage d'être en contact avec des agents de police et d'être amenés au poste, mais ils ne sont pas plus susceptibles de commettre un crime; enfin, ils risquent davantage d'être

victimes d'un crime haineux que les autres groupes raciaux. Dans leur article, « Promouvoir l'égalité réelle lorsque l'on travaille avec les familles Autochtones », Fontaine et ses collègues soulignent l'impact générationnel de la pratique, généralisée dans le contexte du système des pensionnats indiens et de la rafle des années 60, consistant à retirer les enfants de leur famille et à placer ceux-ci dans un environnement non autochtone, la qualifiant de génocide culturel.

Ce ne sont là que quelques exemples des séquelles causées par une longue histoire de discrimination, qui obscurcit l'égalité réelle à laquelle aspire le Code d'éthique de la Société canadienne de psychologie. Le code de la SCP définit clairement la responsabilité des psychologues de respecter la dignité des peuples et des personnes, quelle que soit leur position sociale, en l'énonçant comme suit : « Les psychologues n'exercent aucune discrimination injuste fondée sur ces facteurs et font la promotion de la non-discrimination dans l'ensemble de leurs activités ». ⁷ Le code aborde en particulier le fait que les psychologues ont une responsabilité envers les personnes vulnérables, en formulant explicitement que « [l]e respect des peuples et de la personne comprend également les concepts de justice distributive et justice sociale ». ⁷ En ce sens, le Code d'éthique de la SCP exige des psychologues qu'ils défendent la justice sociale et les droits de la personne.

Toutefois, on observe un décalage entre la nature ambitieuse de l'intégration des principes de justice sociale et de droits de la personne à l'échelle sociale, institutionnelle, communautaire et individuelle, et la réalité actuelle au Canada et au sein de la psychologie. Huminiuk souligne cette question dans son article portant sur la façon de former les psychologues pour les préparer à travailler dans le cadre des droits de la personne et de la justice sociale. Seuls quelques programmes et éducateurs s'engagent régulièrement dans l'éducation et la formation des psychologues sur la question des droits de l'homme et de la justice sociale au sein de la psychologie. Dans l'article de Cresswell, « Qu'est-ce que l'histoire et la théorie de la psychologie ont à voir avec la justice sociale, et encore moins avec la psychologie empirique? », le

rôle des personnes ayant reçu une formation spéciale en histoire et en théorie est mis en évidence. Cresswell souligne que nous avons besoin de leurs compétences pour détecter nos éventuels « a priori », qui peuvent conduire au maintien de la marginalisation de certains, et au traitement privilégié d'autres.

Il est temps de lancer un appel à la discipline : chaque membre devrait prendre part à l'évaluation de la justice sociale à l'échelle individuelle, institutionnelle, communautaire et nationale.⁸ Indépendamment de l'endroit où nous travaillons ou de là où nous trouvons dans notre carrière, nous avons l'occasion de nous joindre à ceux et celles qui sont engagés dans ce domaine. Nous devons nous engager à participer à des travaux systémiques et continus sur la défense des droits de la personne et de la justice sociale. Nous avons tous quelque chose à apporter. En cherchant activement des points de vue différents, qui nous obligent à reconsidérer nos propres systèmes de valeurs et de croyances, en participant au discours social et en prenant part à des dialogues difficiles dans le but de nous ouvrir l'esprit et non de changer la façon de penser des autres, nous serons capables de réduire au minimum le mutisme de certaines voix, ce qui est essentiel à l'instauration de la justice sociale. Ensemble, en partenariat et en collaboration avec notre collectivité, et en rejoignant des organisations et des associations qui s'intéressent aux droits de la personne et à la justice sociale (par exemple, humanrightspsychology.org), nous cultiverons les alliances et nous agirons collectivement en faveur de la promotion et de la protection des droits de la personne.

En résumé, la psychologie, comme profession, a la responsabilité éthique et morale de s'engager dans un travail qui applique les principes de justice sociale et de droits de la personne. Si vous souhaitez vous impliquer dans le travail relatif aux droits de la personne et à la justice sociale effectué par l'intermédiaire de la SCP (cpa.ca/fr/humanrightsandsocialjustice), veuillez envisager de rejoindre le nouveau comité des droits de la personne et de la justice sociale. Veuillez envoyer votre déclaration d'intérêt à governance@cpa.ca.

Pour une liste complète des références, veuillez consulter le site www.cpa.ca/fr/psychopsis/



La Dre Ritchie est coordonnatrice de la pratique professionnelle en psychologie à l'Hôpital d'Ottawa (l'HO), où elle travaille depuis 2001. Actuellement, elle fournit des soins cliniques au service de consultation pour les patients hospitalisés et s'implique dans le bien-être du personnel et des médecins pour le compte de l'HO. Elle est directrice de la formation au programme de stages de l'HOS depuis 2009, elle est membre du comité exécutif du Conseil canadien des programmes de psychologie professionnelle (CCPPP) depuis 2012 et elle siège actuellement au conseil d'administration de la SCP à titre d'administratrice représentant l'éducation.



Ada L. Sinacore est professeure et directrice du programme d'études supérieures en psychologie du counseling de l'Université McGill. Elle est également membre associée de l'Institut Genre, sexualité et féminisme et directrice du laboratoire de recherche sur la justice sociale et la diversité. La professeure Sinacore possède plus de 25 ans d'expérience de travail aux États-Unis, au Canada et à l'étranger, et est reconnue internationalement pour son expertise et ses nombreuses présentations, publications et activités militantes en lien avec les questions de justice sociale et de droits de la personne à l'échelle individuelle, institutionnelle, sociale et politique.



À PROPOS DE L'IMAGE DE COUVERTURE

Les personnes racialisées représentées sont placées en évidence et au centre parce que plusieurs des problèmes dont il est question dans ce numéro ont trait

au fait que les personnes racialisées sont exclues du dialogue lorsqu'il s'agit de leur propre santé mentale et de la manière d'y faire face par la justice sociale. Les couleurs et les motifs de cette œuvre sont censés représenter visuellement l'intersectionnalité des déterminants sociaux de la santé (c.-à-d. logement, emploi, statut d'immigration) et de l'identité (c.-à-d. genre, orientation sexuelle). Les photos sont en noir et blanc parce que la négligence constante de leur bien-être est due à des barrières historiques et structurelles. Les déchirures montrent que, si nous ne réussissons pas à voir les communautés racialisées comme des personnes à part entière, leur représentation restera fragmentée.

Adam Ashby Gibbard

Police, psychologie et racisme systémique

Eleanor Gittens, Ph. D., Georgian College; Nina Fusco Ph. D., C.Psych., Centre de santé mentale Royal Ottawa (au nom de la Section de la justice pénale)

La violente injustice commise à l'encontre de George Floyd a mis en évidence le problème du racisme systémique, qui s'étend dans le monde entier. Le fait que cet acte insensé ait été commis par des agents qui ont fait le serment de servir leur collectivité montre à quel point le racisme est profondément enraciné. Cela a entraîné des manifestations mondiales en faveur de l'égalité raciale et de la fin de la brutalité policière. George Floyd est l'un des nombreux Noirs qui ont injustement souffert aux mains des forces de l'ordre au fil des ans. Le problème n'est donc pas nouveau, mais il a été continuellement balayé sous le tapis. Le présent article met l'accent sur un certain nombre de préoccupations : le public ou la collectivité est un concept complexe, la culture policière favorise un environnement de médiation et les services de police semblent ne pas avoir évolué avec les progrès sociaux et sociétaux.

Le public

Sir Robert Peel a déclaré que le public est la police et que la police est le public, les policiers n'étant que des membres du public qui sont payés pour consacrer tout leur temps et toute leur attention aux devoirs qui incombent à chaque citoyen, dans l'intérêt du bien-être et du maintien de la collectivité. Cependant, au fil des années, il est devenu de plus en plus évident que le public est un concept complexe. Selon le dictionnaire Oxford, le public désigne « les personnes dans leur ensemble ». Que faire si vous n'êtes pas considéré comme une partie de cet ensemble? Que se passe-t-il si la couleur de votre peau vous prédispose à l'échec? Quelle est donc votre place? Que faudra-t-il pour que vous fassiez partie de la collectivité en général? Ces questions, les Noirs se les posent.

Les Noirs représentent 3,5 % de la population canadienne et 15,6 % des minorités visibles.¹ C'est un peuple jeune, diversifié et en pleine croissance. Les Noirs ont des ambitions scolaires plus élevées que les autres jeunes, mais des niveaux de réussite plus faibles. Les adultes Noirs sont moins susceptibles d'avoir un

emploi que les autres adultes. Les Noirs sont plus susceptibles que tout autre groupe racial d'être victimes de crimes haineux. Les Noirs sont plus susceptibles d'être en contact avec un agent de police, mais ils ne sont pas plus susceptibles que les autres races de commettre un crime. Comparativement aux autres races, ils risquent davantage d'être amenés au poste afin d'être interrogés et d'être détenus pendant la nuit. Même s'ils sont désavantagés sur plusieurs plans et continuellement visés, les Noirs font preuve d'une grande résilience. Les Noirs veulent tirer du positif de toutes les épreuves qui se présentent à eux.

La culture policière

On entend par culture policière l'ensemble de règles et de valeurs qu'un agent considère comme faisant partie de sa profession. Comme elle comporte des dimensions interprétatives et créatives, inscrites dans un cadre juridique et politique,² la culture est influencée à la fois à l'échelle professionnelle et organisationnelle.³ La culture est ancrée dans des normes blanches, masculines et conservatrices. Elle est fondée sur l'hypermasculinité, la loyauté, le sentiment de posséder un sens moral et un sens de la justice supérieurs, la solidarité et le code du silence. Bien que les pratiques policières soient de plus en plus fondées sur des données probantes, la culture policière, elle, se révèle monolithique et statique, réfractaire au changement et peu encline à évoluer pour adopter les valeurs qu'incarnent ces pratiques.

Le rôle d'un agent de police est censé inclure le maintien de l'ordre, l'application de la loi, l'aide aux victimes d'un crime, la prévention de la criminalité et l'intervention d'urgence. Dans leurs tâches quotidiennes, les agents de police sont parfois amenés à jouer d'autres rôles, comme celui de travailleur social, de professionnel de la santé et de psychologue. Bien qu'à première vue cela semble approprié étant donné qu'un appel à la police peut aboutir à divers scénarios, il est important de reconnaître que les policiers ne sont pas des experts dans aucun de ces domaines. Ils ont des connaissances sommaires, qui peuvent suffire pour effectuer une évaluation de base et orienter vers les ressources appropriées les personnes auprès desquelles ils interviennent. Bien qu'en tant que discipline, la police ait commencé à se détourner de l'application de la loi pour se concentrer davantage sur la sécurité communautaire, tout en mettant un accent accru sur la transparence, la responsabilité et la légitimité, beaucoup de progrès restent à faire. Comme psychologues, nous avons la possibilité d'être des acteurs importants et d'aider les organisations policières à progresser dans cette voie.

Les étapes à venir

Enfin, on peut s'attendre à ce que les questions sociales et culturelles qui touchent le public aient également une incidence sur la police. Ces questions sont, entre autres, les droits des femmes, des Peuples Autochtones, des Noirs, de la communauté LGBTQ2SA, de l'environnement, et même les droits des animaux. Au fur et à mesure que, comme société, nos connaissances, notre compréhension, notre ouverture et notre

empathie se développent, les leçons apprises se manifestent dans notre législation et notre système juridique, y compris la police. L'instauration de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE) en est un bon exemple. Avec la LEE, les services de police cherchent activement à diversifier leurs rangs, mais ils sont confrontés à certaines difficultés. Lorsque les groupes auprès desquels vous recrutez ont un passé long et douloureux sur le terrain, il y aura forcément des défis à relever. De plus, il n'est pas absolument nécessaire d'avoir des policiers Noirs pour surveiller les Noirs. Même si cela est souhaitable, il faut avant tout s'efforcer de réparer la relation torturée que l'on a laissée perdurer.

Il est important de mentionner que le racisme est, en réalité, multiforme. Il ne se manifeste pas seulement comme un acte conscient de haine ou de violence. Il évolue à partir d'un ensemble de systèmes profondément enracinés qui, à première vue, peuvent être impossibles à discerner. Peut-être ne vous considérez-vous pas comme une personne raciste ni comme membre d'une organisation qui perpétue des actes racistes. Mais à quel point en êtes-vous sûr? Les personnes Noires autour de vous voient-elles la même chose? Peut-être est-il temps d'en parler. Il est temps d'être honnête avec soi-même et avec les personnes qui nous entourent. Il est temps d'être ouvert et disposé à acquérir les connaissances nécessaires pour prendre de meilleures décisions. Nous, psychologues, ne connaissons que trop bien le biais de confirmation. Pour être véritablement ouvert d'esprit, il est impératif de surmonter ce biais et de rechercher activement des sources d'information et des angles de vue autour desquelles nous n'avons pas l'habitude de graviter. En d'autres termes, nous devons rechercher activement des points de vue différents afin de remettre en question notre système de croyances et de nous adapter en conséquence. Il en va de même pour les organisations policières. Cependant, ces dernières ne peuvent pas y arriver seules. Elles ont besoin du soutien et des ressources de leurs organismes et de leurs experts communautaires. La réalisation de recherches sur les questions de racisme systémique, auxquelles prendraient part les principaux acteurs et représentants, devrait être la voie à suivre. Nous devons nous demander si nous tenons à faire partie de la solution et, si ce n'est pas le cas, admettre que nous faisons partie du problème.

Cela va jusqu'à exiger d'examiner dans quelle mesure nous pouvons, dans le cadre de nos rôles respectifs, apporter des changements positifs. En plus de participer aux discussions, de faire de la recherche et d'être des défenseurs de la lutte contre le racisme, il est impératif que nous examinons le racisme présent à l'intérieur de nous-mêmes et de notre profession. L'American Psychological Association a entamé cette discussion sur son site Web, et cela peut servir de point de départ (p. ex., Shouhayib, 2015⁴; Abrams, 2020⁵). Nous devons nous engager à développer notre conscience culturelle et à reconnaître les limites de notre domaine en ce qui concerne la culture. Nous devons ouvrir le dialogue sur la façon de corriger la sous-représentation dans l'enseignement supérieur et la prestation de services. Nous devons empêcher le débat de passer au second plan. Il nous incombe de poursuivre le dialogue et de prendre des mesures concrètes. Et nous devons le faire d'une manière franche et dans un esprit d'autocritique.

Pour ma part, je suis prête à prendre le relais; qu'en est-il de vous?



Promouvoir l'égalité réelle lorsque l'on travaille avec les familles Autochtones

Aleah Fontaine, M.A., étudiante au doctorat, psychologie; Sandra Hunter, B.Sc., B.A. (spécialisé), étudiante à la maîtrise, psychologie; Leslie Roos, Ph. D., C.Psych. (clinique), professeure adjointe, psychologie; Katherine Starzyk, Ph. D., professeure agrégée, psychologie; Université du Manitoba

Au Canada, les enfants Autochtones sont surreprésentés dans les services de protection de la jeunesse. Même s'ils représentent environ 8 % de la population infantile au Canada,¹ plus de 50 % des enfants en famille d'accueil sont Autochtones. Dans notre province d'origine, le Manitoba, les enfants Autochtones représentent 90 % des enfants placés, tandis que près d'un jeune adulte des Premières Nations sur trois a déjà été en contact avec des services d'aide à l'enfance et à la famille à un moment donné de sa vie.² Les raisons de cette surreprésentation sont complexes, mais pour bien la comprendre, il faut d'abord reconnaître l'effet cascade des systèmes, politiques et lois discriminatoires et préjudiciables en place.

Les rapports des commissions qui ont enquêté sur le système des pensionnats indiens³ et la rafle des années 60⁴ ont conclu que la pratique consistant à retirer les enfants Autochtones de leur famille et à placer ceux-ci dans des environnements majoritairement non autochtones constituait un génocide culturel. Les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada demandent en priorité aux gouvernements de s'engager à réduire le nombre d'enfants Autochtones pris en charge par le système de protection de la jeunesse en soulignant l'importance de fournir des ressources appropriées et adéquates sur le plan culturel afin de garder les familles réunies lorsqu'il est sécuritaire de le faire.³ Toutefois, en 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a statué que le gouvernement canadien faisait preuve de discrimination raciale à l'égard des enfants des Premières Nations en finançant moins les services de protection de la jeunesse dans les réserves que ceux destinés aux autres enfants au Canada. Tristement, parce que des enfants ont été pris en

charge par des services de protection de l'enfance qui n'étaient pas adéquats, des familles ont été séparées inutilement.⁵ D'autres inégalités au sein du système judiciaire et scolaire, et sur le plan de l'accès au logement et de la sécurité alimentaire, auxquelles s'ajoute l'absence de soutien adéquat pour les jeunes qui grandissent sans être pris en charge, aggravent la situation des familles des Premières Nations.⁶ Pour soigner les blessures du passé et faire des progrès en faveur de la réconciliation, il faut élaborer des programmes de santé mentale, de toxicomanie et de soutien familial adaptés à la culture, conformément aux principes d'autodétermination et aux principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession)⁷, et ce, afin de prévenir d'autres préjudices tout en mettant l'accent sur les bénéfices pour la collectivité.

Le Tribunal canadien des droits de la personne veut instaurer une égalité réelle et protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en offrant aux enfants et aux familles qui en ont besoin des services adaptés à la culture. Le principe de l'égalité réelle reconnaît que les gens n'ont pas tous le même départ dans la vie, car certains naissent avec comme héritage une longue histoire de discrimination et de violation des droits de la personne. Pour que les enfants atteignent une égalité véritable dans les faits, dans le but ultime de prévenir d'autres retraits d'enfants, il faut offrir un soutien adéquat de manière à répondre aux besoins globaux des enfants et de leurs familles.⁸ En réponse à des ordonnances du Tribunal, le principe de Jordan a été établi; il s'agit d'un principe qui place les intérêts de l'enfant en priorité et vise à s'assurer que tous les enfants des Premières Nations ont accès sans délai aux services et au soutien dont ils ont besoin.⁹ Le principe de Jordan a été nommé en mémoire de Jordan River Anderson, un garçon de la nation crie de Norway House ayant des besoins médicaux complexes, qui est décédé à l'hôpital pendant que les gouvernements fédéral et provincial se disputaient pour savoir qui paierait pour les soins médicaux à domicile de Jordan. Selon notre expérience, de nombreux fournisseurs de services de santé mentale et de services sociaux ignorent le soutien offert et ne savent pas comment se frayer un chemin à travers l'ensemble du processus du principe de Jordan au nom des familles des Premières Nations. Les renseignements suivants au sujet du principe de Jordan et d'autres services sont accessibles sur le site Web du gouvernement du Canada, consacré à la santé des Autochtones.¹⁰

Quels sont les services couverts? Puisque la situation de chaque enfant est unique, le soutien offert est vaste et important. Les demandes urgentes doivent être traitées dans un délai de 12 heures; toutes les autres demandes doivent être traitées dans un délai de 48 heures. Ces services et produits comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Santé : services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie pour les enfants et leurs parents; évaluation de la santé mentale, des capacités cognitives et de la parole; dépistage des troubles de la parole et services

d'orthophonie; aide à la mobilité; fournitures médicales et matériel connexe.

- Services sociaux : soins de répit; préposés aux services de soutien à la personne; activités récréatives parascolaires; soutien au transport; services aux aînés; programmes culturels spécialisés, activités axées sur le territoire.
- Éducation : fournitures scolaires; services de tutorat; aides techniques ou électroniques; évaluations psychoéducatives.

Qui est couvert? Le principe de Jordan s'applique à :

- Tous les enfants des Premières Nations inscrits ou ayant droit à l'inscription au sens de la Loi sur les Indiens, vivant dans une réserve ou hors réserve.
- Les enfants Autochtones (y compris les enfants des Premières Nations non inscrits, les Métis) qui vivent dans une réserve.
- Les enfants des Premières Nations qui n'ont pas droit à l'inscription au sens de la Loi sur les Indiens, qui vivent hors réserve mais qui sont reconnus comme membres par leur Nation, et qui ont des besoins urgents ou sont dans une situation mettant leur vie en danger.
- Les enfants inuits sont admissibles à une aide dans le cadre de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.

Que dois-je faire pour faire valoir les intérêts de mon client afin qu'il ait accès aux services? Les familles ne connaissent pas nécessairement tout l'éventail de produits, de services et de soutien auxquels elles ont accès ni la façon de les obtenir.

- Les familles peuvent faire directement une demande en s'adressant aux points de contact pour l'application du principe de Jordan ou au centre d'appels, accessible en tout temps, au 1-833-PJ ENFAN.
- Avec le consentement écrit ou verbal du parent ou du tuteur, un représentant autorisé peut également adresser une demande en vertu du principe de Jordan.

Malgré les obstacles auxquels les familles Autochtones ont été confrontées, nous observons une résilience et une force incroyables de leur part. De nombreuses collectivités des Premières Nations exercent leur autodétermination en préconisant et en créant des programmes et des systèmes culturels, comme la récente Loi de 2019 sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.¹¹ En tant qu'alliés de la promotion de la santé des Autochtones et du maintien des familles, nous pouvons nous assurer de continuer à apprendre, former et consulter nos stagiaires et nos collègues afin de veiller à ce que nos organisations comprennent la discrimination systémique présente au Canada et les voies de réparation possibles pour servir les familles des Premières Nations. Mais surtout, nous devons reconnaître et honorer la force des collectivités des Premières Nations et être solidaires des autres, quelles que soient les relations que nous tissons avec eux.

La formation sur la défense des droits dans le cadre de l'internat de doctorat en psychologie professionnelle



Kirby Huminuik, Ph. D., psychologue agréée, directrice de l'internat de doctorat en psychologie, service de santé et de consultation psychologique de l'Université Simon Fraser

La promotion de la justice sociale fait référence aux mesures qui sont prises pour faire tomber les obstacles qui nuisent aux perspectives d'avenir et au bien-être, pour remettre en question les systèmes qui perpétuent l'injustice et pour mettre en œuvre des politiques sociales justes et équitables.^{1,2} De nombreux programmes d'études supérieures en psychologie du counseling abordent, dans leurs cours, la question de la justice sociale, et la défense des droits est reconnue comme un aspect important du rôle du psychologue.³ Toutefois, le développement des aptitudes et des compétences nécessaires pour défendre efficacement les intérêts à l'échelle des systèmes ne fait pas toujours partie de la formation des psychologues.^{4,5} Pour devenir des défenseurs de la justice sociale, les étudiants doivent apprendre à reconnaître les obstacles systémiques, agir de manière stratégique pour catalyser les changements systémiques et travailler en collaboration pour aider les clients et les membres de la collectivité à mobiliser leurs propres forces et leurs propres ressources pour accéder aux ressources dont ils ont besoin pour améliorer leur bien-être.^{6,7}

Dans le cadre de l'internat de doctorat en psychologie professionnelle qu'offre le service de santé et de consultation psychologique de l'Université Simon Fraser, nous voulons intégrer la formation sur la défense des intérêts tout au long du cycle de formation d'une année afin que les internes

acquière une compréhension nuancée des problèmes systémiques auxquels est confrontée notre population étudiante, du réseau de relations dans lequel les étudiants sont intégrés, et des obstacles et des possibilités institutionnels qui existent, et nous voulons qu'ils commencent à définir des stratégies porteuses de changement. Les internes du service de santé et de consultation psychologique sont encouragés à choisir un problème précis et à examiner la documentation afin de mieux comprendre ce que l'on sait du problème, les types d'interventions qui ont déjà été tentées et les types de données probantes associées aux divers types d'interventions. Ils sont également invités à consulter des personnes-ressources ou des intervenants potentiels, qui pourraient fournir des points de vue différents sur le problème et de l'information sur l'histoire institutionnelle pertinente. Ensuite, les internes doivent élaborer un ensemble de recommandations visant à régler le problème et en discuter avec leur superviseur. Enfin, ils sont invités à faire une présentation au personnel et aux autres intervenants clés, pendant laquelle ils décrivent le problème, mettent en évidence les aspects importants de leur recherche, font des recommandations et répondent aux questions. En tant que superviseurs, nous veillons soigneusement à ne pas faire de pression ni à donner l'impression d'obliger les internes à entreprendre une quelconque démarche de défense des intérêts. Notre objectif est d'aider les internes à développer leur capacité à observer, à penser de manière critique et à planifier de manière stratégique.

Dans le programme d'internat de 2019-2020, nous avons présenté l'idée d'inclure un projet de défense des intérêts pendant la formation initiale et nous avons donné une séance de formation sur le sujet au début de l'année de formation, au cours de laquelle nous avons examiné les articles de revue pertinents et exposé en détail les attentes relatives au projet. Les internes étaient invités à être attentifs aux questions de pouvoir, d'inégalité et d'oppression dans la vie de leurs clients et à tenir compte de l'effet du contexte et de l'environnement sur la guérison ou la perpétuation de la souffrance. Les internes étaient encouragés à définir une question prioritaire peu après la pause de l'hiver et à commencer à examiner la documentation et à consulter des collègues et d'autres intervenants tout en s'engageant dans une démarche de réflexion et en consultant leurs superviseurs, avant de commencer à formuler des idées sur les stratégies possibles à adopter pour apporter des changements à l'échelle des systèmes. Au début du printemps, ils devaient discuter de leur proposition de changement avec leur superviseur et se préparer à présenter leurs conclusions et leurs recommandations vers la fin de leur année d'internat.

Les internes ont déclaré n'avoir jamais été initiés à ces concepts ou à ces compétences dans leur formation supérieure antérieure. Néanmoins, ils ont abordé le projet de défense des intérêts avec ouverture, curiosité et respect, et leurs rapports finaux ont été une contribution importante pour notre centre. Un interne a mis en évidence les besoins non satisfaits des étudiants handicapés en matière de santé mentale et a proposé la création d'un poste de psychologue qui servirait à faire la liaison avec le centre de soutien pour les étudiants en situation

de handicap de l'Université Simon Fraser. Un autre interne a formulé des recommandations destinées à améliorer les pratiques d'évaluation des programmes du centre de consultation psychologique et notre façon de communiquer les résultats de notre travail aux principaux décideurs.

En invitant les internes à inclure la défense des intérêts dans leur champ d'activité et en fournissant un cadre par l'intermédiaire de séances de formation au début de leur internat, nous avons donné la possibilité aux internes de focaliser leur attention sur les questions d'accès et les obstacles potentiels aux soins. Pendant l'année, ils ont observé et examiné ces questions dans le cadre d'une supervision de groupe et se considéraient en relation avec leurs clients en matière de pouvoir, d'oppression et de privilège. Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des problèmes sociaux auxquels ils ont été confrontés au cours de l'année, qui a été marquée par la pandémie mondiale, les appels à la lutte pour la justice raciale et les menaces à l'encontre des processus démocratiques, les internes ont parfois exprimé des doutes sur le rôle des psychologues dans la société et sur leur propre capacité à mettre en place des changements à l'échelle des systèmes. De concert, nous avons constaté que, pour s'engager tout au long de sa carrière dans la défense des droits de la personne et de la justice sociale, il faut apprendre à réfléchir aux problèmes et à s'y attaquer de manière stratégique, à établir des relations, à surveiller au jour le jour les avancées progressives, tout en restant à l'affût des moments où les conditions sociales sont propices aux changements transformateurs.

Pour consulter la liste complète des références, veuillez vous rendre à l'adresse cpa.ca/fr/psynopsis

This, now is a lifetime of mental health in the making.

From day one, promoting healthy, warm and responsive relationships will help me reach my potential and thrive.

Training. Resources. Innovation.
For more information visit, www.IMHPromotion.ca.



Infant Mental
Health Promotion
IMHP

A program of

SickKids



Content is being used for illustrative purposes only, and any person depicted in the content is a model.



Lorsque discrimination systémique, violation des droits de l'homme et COVID-19 se heurtent

S'associer aux Peuples Autochtones pour que personne ne soit oublié

Roseanne L. Flores, Ph. D., professeure agrégée au Hunter College, université de New York; Neal S. Rubin, Ph. D., ABPP, professeur invité à l'université Adler

La pandémie mondiale nous enseigne de nombreuses leçons, la plus importante d'entre elles étant l'interdépendance de toute l'humanité. Les chances de survie individuelle dépendent des chances de survie collective. La sûreté et la sécurité des plus vulnérables d'entre nous ont des répercussions possibles sur les familles, les collectivités et l'ensemble des nations. Pour nous, qui avons travaillé pendant plusieurs années comme psychologues consultants au sein de la communauté des Nations Unies (ONU), ces thèmes font écho à notre vision de la défense des droits de la personne.

Les droits de la personne sont inaliénables et indivisibles et, comme c'est le cas pour l'ensemble de l'humanité pendant la pandémie, leur inaliénabilité et leur indivisibilité sont toutes deux interdépendantes. Le sacrifice de tout droit individuel de

la personne met en danger tous les autres droits de la personne. Nous jouissons de ces droits pour la simple raison que nous sommes nés humains. Comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), ces droits sont ceux de toutes les personnes et de tous les peuples.¹

Cependant, l'histoire nous a appris qu'il existe des groupes de personnes qui ont longtemps fait l'objet de discrimination systématique et d'autres formes de discrimination, dont les droits sont systématiquement violés et qui ont besoin de protection supplémentaire. Ces groupes sont, par exemple, les victimes de discrimination raciale (Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale²), les enfants (Convention relative aux droits de l'enfant³), les femmes (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁴), les personnes handicapées (Convention relative aux droits des personnes handicapées⁵) et les Peuples Autochtones (Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones⁶). Depuis la naissance de la DUDH, ces autres déclarations (déclarations d'intention) et conventions (droit international) ont été adoptées par la majorité des nations dans le but de créer un monde plus juste – le monde auquel nous aspirons.

Toutefois, les effets de la pandémie de COVID-19 montrent que nous n'avons pas encore réussi à créer un monde juste, où les groupes les plus vulnérables n'ont pas à porter de manière disproportionnée le fardeau de la maladie. Les Peuples Autochtones du monde entier figurent parmi les groupes qui souffrent le plus de la pandémie, et dont les droits fondamentaux sont violés depuis longtemps.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il y a près de 5 millions d'Autochtones dans le monde, répartis dans 90 pays, qui vivent dans des milieux ruraux éloignés et des communautés urbaines.⁷ Les Peuples Autochtones ne constituent pas un groupe homogène; leurs cultures et leurs langues sont uniques, et ils entretiennent des relations étroites avec leur environnement.⁷ En raison d'un long passé marqué par l'oppression des Peuples Autochtones sous l'effet des invasions, de l'exploitation et du surdéveloppement des terres, de nombreux Peuples Autochtones, comme la plupart des groupes marginalisés en 2020, sont confrontés à des difficultés qui minent leur capacité à prospérer et à survivre dans leur environnement.^{7,8} Beaucoup d'entre eux n'ont pas accès à une alimentation, à des soins de santé et à une éducation adéquats, ni à un logement et à un travail décent.⁷ En outre, en raison du manque d'accès à des soins de santé de qualité et parce qu'ils sont exposés à plusieurs facteurs de risque environnementaux, les peuples autochtones portent de manière disproportionnée le fardeau de la maladie. Par exemple, l'interaction entre peuples Autochtones et peuples non autochtones augmente, ce qui expose les collectivités Autochtones à un risque de contamination par les maladies infectieuses.⁹ De plus, les droits civils et politiques des Peuples Autochtones sont souvent instrumentalisés, les empêchant ainsi d'influencer les politiques et les décisions qui ont un impact direct sur leur vie.⁷ Mis tous ensemble, ces facteurs constituent un cocktail explosif, qui a été déclenché par le virus de la COVID-19, embrasant de nombreuses collectivités Autochtones.

En date du dernier rapport publié par l'OMS, le 6 juillet 2020, 70 000 cas de COVID-19 avaient été déclarés dans les Amériques, avec près de 2 000 décès, dont six chez les Nahuas de l'Amazonie péruvienne.⁷ Sur la base de ce rapport, l'Organisation panaméricaine de la santé/ Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) a commencé à exhorter les États membres de l'ONU à travailler avec les collectivités Autochtones pour élaborer des stratégies visant à fournir des services de santé adéquats et des mesures de prévention adaptées à la culture afin d'enrayer la propagation de COVID-19.⁹

Psychologie, droits de la personne et Peuples Autochtones

Le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA) a été adoptée par l'ONU dans le but de protéger les droits des Autochtones contre les violations grossières de leurs droits, comme la violence (contre les femmes), l'assimilation forcée, le racisme systémique et la criminalisation des manifestations. Pendant la pandémie de COVID-19, il est encore plus important d'attirer l'attention sur la DNUDPA en raison de la très longue histoire du non-respect des droits des Peuples Autochtones et des formes systémiques de discrimination, qui a entraîné des inégalités en matière de santé, lesquelles augmentent aujourd'hui leur vulnérabilité au nouveau coronavirus. En tant que fournisseurs de soins de santé, les psychologues ont contribué aux préjudices causés par la colonisation, qui n'ont pas su reconnaître la résilience et les forces culturelles des Autochtones. Des efforts notables de réconciliation ont été constatés; figurent parmi ceux-ci la publication, l'an dernier, d'un numéro spécial de *Psynopsis* et les excuses présentées par l'Australian Psychological Society (APS).¹⁰ En plus de prendre conscience des injustices passées, les psychologues d'aujourd'hui apprennent peu à peu à exercer une humilité culturelle véritable et à adopter des pratiques socialement responsables.

La voie à suivre : la résilience des Peuples Autochtones

Le 10 août 2020, le monde a célébré la Journée internationale des Peuples Autochtones. Les Nations Unies ont tenu un événement virtuel, dont le thème était « COVID-19 et la résilience des populations Autochtones ». ¹³ Bien que l'OPS/OMS ait travaillé avec les collectivités Autochtones afin d'élaborer des techniques d'intervention et de prévention adaptées à la culture, les Peuples Autochtones veulent utiliser leurs propres pratiques traditionnelles de guérison et sceller leurs territoires, dans la mesure du possible, pour protéger de la COVID-19 certaines de leurs collectivités.¹⁴ En reconnaissant davantage notre humanité commune et en valorisant les points de vue du monde autochtone et la résilience des collectivités Autochtones, les psychologues doivent apprendre à être plus ouverts à l'interdépendance de tous les êtres humains et à devenir des partenaires de la défense des droits fondamentaux des Autochtones en cette période de pandémie et dans l'avenir.

Pour consulter la liste complète des références, veuillez vous rendre à l'adresse cpa.ca/fr/psynopsis



Il est temps d'avancer

Recommandations visant à promouvoir la pratique clinique antiraciste

*Students for Systemic Transformation and Equity in Psychology (SSTEP)**

**SSTEP est composé d'étudiants diplômés en psychologie de partout au Canada, qui ont formé une coalition dans le but d'œuvrer pour la réalisation de changements systémiques et durables. Son objectif global est de transformer le domaine de la psychologie pour le rendre plus équitable à l'échelle individuelle, institutionnelle et nationale. SSTEP est composé des étudiants suivants, classés par ordre alphabétique : Rita Abdel-Baki, Joanna Collaton, Erin Leigh Courtice, Brianne L. Gayfer, Soeun Lee, Nicolas Narvaez Linares, Joana Mukunzi, Lydia Muyingo, Tatiana Sanchez, Noor Sharif et Karen T. Y. Tang.*

Le racisme est un ensemble de préjugés et de pratiques discriminatoires visant une ou plusieurs personnes en raison de leur appartenance à un groupe racial, et qui est renforcé par les structures sociales de pouvoir. Malheureusement, l'existence et la nature du racisme systémique n'ont pas changé de façon significative au cours de la dernière décennie,^{1,2} et ce type de racisme est encore présent dans toutes les facettes de la société, y compris dans la pratique de la psychologie.³ En effet, le racisme continue d'avoir des répercussions sur la santé mentale des personnes Autochtones, Noires et de couleur (PANDC) par la voie de disparités sur le plan de l'état de santé mentale et du diagnostic, d'obstacles à l'accès aux soins de santé mentale et du manque de compétences et de sensibilité culturelles chez les thérapeutes.^{4,7} Dans le présent article, nous fournissons un résumé de ces inégalités ainsi que des recommandations s'adressant aux personnes (p. ex., psychologues, superviseurs) et aux organisations/institutions (p. ex., Société canadienne de psychologie, universités). Bien que certaines des recommandations aient déjà été mises en œuvre ou abordées par des chercheurs, des cliniciens, des programmes, des départements et des établissements de tout le pays, nous espérons que cet article contribuera à la poursuite de l'autoréflexion et à la réalisation de changements supplémentaires au sein de la discipline et de la profession.

Le racisme comme déterminant de la santé mentale des PANDC. Le racisme est un déterminant important des inégalités en matière de santé et il est associé à une moins bonne santé mentale chez les PANDC.⁷⁻⁹ Par exemple, les descendants d'enfants Autochtones qui ont été forcés de fréquenter les pensionnats indiens au Canada déclarent des symptômes dépressifs et un comportement suicidaire plus grands à l'âge adulte, ce qui fournit des preuves de la vulnérabilité transgénérationnelle aux problèmes de santé mentale découlant de la colonisation.¹⁰⁻¹³ De plus, les PANDC sont souvent sous-diagnostiquées ou diagnostiquées tardivement; les adultes Noirs sont moins susceptibles de recevoir un diagnostic de dépression majeure que les adultes blancs¹⁴ et les enfants Noirs font l'objet d'un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) beaucoup plus tard que les enfants blancs.¹⁵ Étant donné que les PANDC font état de symptômes et d'incapacités plus graves lorsqu'ils reçoivent leur diagnostic comparativement aux personnes blanches,⁵ il est essentiel de reconnaître l'impact du racisme sur nos processus de diagnostic. Par ailleurs, le nombre de PANDC qui sont porteuses d'un diagnostic stigmatisant est exagérément élevé. Par exemple, les enfants Noirs sont plus

susceptibles de recevoir un diagnostic de trouble oppositionnel avec provocation (TOP) que les enfants blancs¹⁶ même si la prévalence du TOP est similaire dans toutes les races/ethnies.¹⁷ De même, les individus Noirs sont plus susceptibles de recevoir un diagnostic de schizophrénie que les individus blancs.²¹ En outre, dans les recherches menées sur les Canadiens Autochtones, l'accent est mis à l'excès sur la toxicomanie et le suicide,²² et les discours stigmatisants qui les accompagnent sont utilisés pour justifier des interventions et des politiques qui aggravent encore plus le sort des Peuples Autochtones.²³ Incidemment, les outils d'évaluation utilisés pour évaluer la santé mentale des PANDC sont souvent excessivement normalisés en fonction des personnes blanches et comportent des questions/points racistes, indélicates et déplacées.²¹ Par conséquent, il est essentiel que les psychologues reconnaissent les effets du racisme sur l'évaluation de la santé mentale et le diagnostic de troubles mentaux chez les PANDC.

Recommandations :

- Offrir aux psychologues et aux stagiaires de la formation continue, intégrée et significative sur la pratique antioppressive,²² et ce, de manière uniforme dans l'ensemble des programmes et des établissements de formation. Cette formation devrait aborder les différences culturelles en matière de troubles et de symptômes psychologiques.
- Évaluer de façon critique la validité des outils d'évaluation et de diagnostic utilisés avec les clients Autochtones, Noirs ou de couleur. Interpréter les résultats avec prudence et placer ceux-ci dans un contexte objectif et adapté à la culture. Aux personnes qui ont déjà mis en œuvre cette approche dans leur pratique clinique, nous recommandons ce qui suit :
 - Plaider pour la refonte des outils d'évaluation qui sont conçus pour une population majoritairement blanche et de classe moyenne.
 - Lorsque l'outil d'évaluation utilisé n'est pas conçu pour des populations représentatives, le mentionner explicitement dans les rapports d'évaluation, les autres documents cliniques et les commentaires des clients.
- Accorder une plus grande attention aux expériences vécues lorsqu'il s'agit d'établir un diagnostic et de fournir un traitement, en tenant compte, notamment, du respect des différentes visions du monde, des approches collectivistes, de la hiérarchie familiale, de la spiritualité/religion et de l'impact de l'oppression sociale.

Obstacles à l'accès aux services psychologiques. Les soins psychologiques prodigués aux PANDC sont parfois compromis par le racisme (ouvertement ou par le biais de préjugés et de partis pris inconscients). Les groupes racialisés font état de besoins de soins de santé mentale non comblés plus importants que les blancs²³ et mentionnent plusieurs obstacles qui nuisent à l'accès aux soins de santé mentale, parmi lesquels figurent les difficultés financières, les obstacles linguistiques, la discrimination, la méfiance envers les systèmes de santé/professionnels et la préférence accordée aux approches médicales/thérapeutiques non occidentales.^{6,8,22-24} De plus, les clients Autochtones, Noirs ou de couleur disent préférer être traités par un clinicien de leur propre race/origine ethnique,²⁵

quand les cliniciens Autochtones, Noirs ou de couleur qui exercent la psychologie sont excessivement sous-représentés.²⁶ En outre, le racisme recoupe souvent le genre, la classe sociale et les autres appartenances identitaires, ce qui peut aggraver les obstacles. Par exemple, le coût élevé des services psychologiques, qui sont rarement couverts par l'État au Canada (p. ex., régime provincial d'assurance-maladie), peut avoir des répercussions disproportionnées sur les PANDC, lesquelles sont beaucoup plus susceptibles que les personnes blanches d'appartenir à un milieu socio-économique défavorisé.²⁷ La réduction des obstacles à l'accès aux services psychologiques est une étape importante à franchir pour réaliser une équité des soins véritable.

Recommandations :

- Les psychologues et les psychologues en pratique privée devraient proposer des tarifs dégressifs ou offrir des services gratuits aux personnes mal desservies.
- Promouvoir l'utilisation et la mise en œuvre de la télépsychologie dans tous les contextes de pratique au-delà de la pandémie de COVID-19. Comme les technologies nécessaires à la mise en œuvre des services de télépsychologie peuvent être coûteuses, nous recommandons également que les organismes de surveillance (comme la Société canadienne de psychologie) offrent des possibilités de financement aux psychologues dont les clients font appel à des services de télépsychologie.
- Communiquer activement avec les collectivités mal desservies et collaborer avec elles pour étendre la portée des services psychologiques, plutôt que d'attendre que des individus nous sollicitent.
- Proposer du mentorat actif aux cliniciens en formation provenant des communautés Autochtones, Noires ou de couleur, par exemple au moyen de stages, et d'internats ou de pratique supervisée rémunérés.
- Fournir des fonds aux cliniciens pour leur permettre de pratiquer dans des organisations et des milieux qui donnent des services aux collectivités traditionnellement mal desservies (c.-à-d., les PANDC).

Le rôle de la culture dans le cadre de la thérapie. Lorsqu'elles finissent par avoir accès à une thérapie, les PANDC affichent des taux plus élevés d'abandon du traitement,²⁸ qui sont attribuables à une multitude de facteurs. L'alliance thérapeutique est un solide prédicteur des résultats du traitement.²⁹ Cependant, les erreurs de communication et les malentendus culturels, ainsi que les différences de normes et de valeurs culturelles, la rendent plus difficile à établir avec les clients Autochtones, Noirs ou de couleur.²⁸ En effet, le fait d'avoir un thérapeute dont la sensibilité à la diversité culturelle est faible aux yeux du client s'est avéré un facteur de risque d'interruption prématurée du traitement.³⁰ Afin de répondre à ces préoccupations, on fait de plus en plus valoir la nécessité d'élargir l'enseignement des compétences culturelles aux psychologues et aux stagiaires en psychologie.^{31,32} Bien qu'il s'agisse d'une mesure positive, l'éducation à elle seule ne suffit pas, et les données indiquent que les expériences cliniques directes et la supervision relatives au travail avec une clientèle diverse sont

Suite à la page 26

PORTRAITS DE MEMBRES

MONNICA WILLIAMS

*Eric Bollman, Spécialiste en Communication,
Société canadienne de psychologie*



À Los Angeles, quelques années après la vidéo, le procès et l'acquittement subséquent des quatre policiers qui ont battu Rodney King, Monnica Williams était à l'UCLA pour y étudier le trouble obsessionnel-compulsif (TOC). Son conseiller universitaire lui avait parlé d'une étude qu'il avait réalisée récemment. Ce dernier était à la recherche d'étudiants souffrant de TOC pour participer à un projet de recherche; il a donc recruté, avec l'aide de Monnica, des étudiants de premier cycle en leur demandant de remplir une série de mesures d'auto-évaluation du TOC qui sont largement utilisées. Tous les étudiants qui avaient obtenu des scores élevés au questionnaire ont été invités à venir au laboratoire pour participer à l'expérience.

Chacun d'entre eux était Noir. Aucun d'entre eux n'avait un TOC.

Cela méritait d'être étudié, et c'est ainsi que Monnica Williams a commencé sa carrière dans le domaine de la santé mentale des minorités ethniques. Elle a découvert pourquoi les élèves Noirs étaient étiquetés à tort comme ayant un TOC, et ce qui clochait avec les mesures utilisées pour déterminer qui est susceptible ou non de souffrir de TOC.

Les mesures et le questionnaire comportaient de nombreuses lacunes, la première étant que ces mesures n'avaient jamais été validées auprès de personnes de couleur; elles avaient plutôt été validées par l'entourage immédiat des personnes qui les avaient élaborées, qui étaient toutes blanches. Monnica avait la possibilité d'approfondir toutes ces questions; après tout, c'était le sujet de sa thèse de doctorat. Il va sans dire qu'aujourd'hui, elle est une experte du TOC et des disparités raciales dans le domaine de la santé mentale.

Lorsque j'ai communiqué avec Monnica Williams pour la première fois afin de l'inviter à participer au nouveau balado de la SCP, c'était à la suite du meurtre de George Floyd, mort étouffé sous le genou d'un agent de police de Minneapolis. Cela s'est produit après que Breonna Taylor se soit fait tirer dessus huit fois pendant son sommeil par la police de Louisville, qui avait fait irruption dans son appartement (le mauvais appartement) munie d'un mandat de perquisition. Cette mort a atteint particulièrement la Dre Williams, qui a vécu cinq ans à Louisville et a encore de la famille dans la région. Les manifestations faisaient rage dans tout le pays, et la Dre Williams était l'experte avec laquelle je voulais le plus parler de brutalité policière, d'inégalités au sein des sociétés nord-américaines et du rôle de la psychologie pour aborder ces questions.

La Dre Williams est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les disparités en santé mentale, ce qui signifie qu'elle reçoit des fonds pour faire de la recherche à l'Université d'Ottawa sur les disparités en matière de santé mentale au Canada. Elle sensibilise le public et concentre ses recherches et ses ressources pour remédier à ces disparités. Les recherches qu'elle effectue à ce titre ne sont pas très différentes de celles qu'elle faisait déjà, mais comme titulaire d'une chaire de recherche, son travail est fait d'une manière plus formelle, et surtout, d'une manière plus officielle.

Au moment où nous avons communiqué ensemble, des précisions sur la mort par balle d'Ahmaud Arbery commençaient à émerger. Pendant plusieurs mois, le procureur du district n'était pas parvenu à engager des poursuites contre les trois hommes blancs qui, à bord d'une camionnette, avaient confronté puis tué M. Arbery alors qu'il faisait du jogging. Une vidéo avait été rendue publique, s'ajoutant au nombre impressionnant de vidéos où nous pouvions tous voir des hommes Noirs en train de se faire tuer.

La Dre Williams est favorable au partage de ces vidéos. Il est parfois nécessaire de les diffuser pour que le public sache ce qui se passe réellement dans la communauté Noire et ce que vit vraiment la communauté Noire. Mais elle croit que, à un certain moment, ces vidéos elles-mêmes deviennent des vidéos virales conçues pour alimenter l'indignation. La consommation par le public de la brutalité exercée sur les corps des Noirs commence alors à frôler le divertissement.

« Je crois qu'il faut dénoncer cela, et je crois que les médias devraient informer les gens sur les événements, mais je ne crois pas que, pour savoir ce qui s'est passé, il faille une vidéo de huit minutes et demie, qui montre une personne en train de mourir. On ne voit pas de personnes blanches mourir devant la caméra parce que cela est jugé inapproprié. Mais on voit des vidéos de personnes Noires, en particulier des hommes Noirs, qui se font tout le temps tuer. D'une certaine

manière, cela nous envoie comme message que nos vies ne valent rien. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de présenter une vidéo d'assassinat explicite pour que les gens croient et comprennent ce qui se passe. Lorsqu'il circulait des vidéos du groupe État islamique montrant des décapitations, le bon sens a prévalu et les images n'ont pas été diffusées sur les réseaux d'information. Pourquoi George Floyd est-il différent? C'est parce qu'il est Noir. Ces vidéos sont traumatisantes et notre cerveau se porte mieux si nous ne les visionnons pas. »

Pendant que le balado était téléversé sur Soundcloud, il commençait à se propager en ligne une vidéo du tabassage d'Allan Adam, le chef de la première nation des Chipewyan d'Athabasca, dans le nord de l'Alberta, qui avait été arrêté parce que sa plaque d'immatriculation était expirée. Des photos du visage de M. Adam ont rapidement fait le tour des médias sociaux, et le premier ministre a donné son point de vue sur la situation, la qualifiant d'« inacceptable ».

Ce qui sous-tend des incidents comme celui-ci, ce sont les disparités structurelles entre les Autochtones et les Canadiens blancs. Les inégalités qui en émanent affectent pratiquement tous les aspects de la vie moderne : les soins de santé, les emprisonnements, les femmes Autochtones disparues et assassinées, l'itinérance, la santé mentale et la toxicomanie et les traumatismes intergénérationnels.

À titre de directrice du laboratoire de recherche sur les disparités culturelles et les disparités en santé mentale, c'est le genre de choses auxquelles se consacre régulièrement la Dre Williams. Elle collabore avec ses étudiants des cycles supérieurs pour mener des recherches visant à remédier aux inégalités au Canada. Par exemple, elle et ses étudiants ont récemment découvert qu'aucune recherche n'a jamais été faite sur le racisme subi par les personnes de couleur dans les collectivités francophones du Canada; ils ont donc décidé de faire de la recherche sur le sujet. C'est ce type de recherche qui peut orienter les politiques publiques et contribuer à mettre fin au racisme systémique, là où il existe.

Le jour où j'ai communiqué avec Monnica pour la deuxième fois, afin de rédiger le présent portrait, l'unité des enquêtes spéciales du Service de police de Toronto annonçait qu'elle avait innocenté tous les agents de police de tout acte répréhensible en lien avec la mort de Regis Korchinski-Paquet.

Souvent, les organisations et les institutions qui examinent leurs propres politiques et préjugés internes ne sont pas efficaces. La Dre Williams tient aujourd'hui un blogue dans *Psychology Today*, appelé « Culturally Speaking ». Elle a écrit récemment sur le racisme dans le milieu universitaire :

« Plusieurs d'entre nous qui travaillons en milieu universitaire sont invités à faire partie de comités de lecture pour évaluer les articles soumis aux revues scientifiques. Et de temps en temps, je reçois des articles qui sont manifestement racistes. Je les lis et me dis : « Oh, mon Dieu, je n'arrive pas à croire que quelqu'un essaie de prouver que les Noirs ne sont pas aussi intelligents que les blancs ». C'est choquant et dérangeant, et je préférerais ne pas avoir à lire ces articles. Mais ce que je crains, c'est que, si je ne

les évalue pas, ils seront peut-être publiés. »

La Dre Williams mentionne deux revues en particulier, qui, dit-elle, comptent des tenants de la suprématie blanche dans leur comité de rédaction et qui ont tendance à publier ce genre d'idées plus fréquemment que d'autres revues :

« Les auteurs de ce type d'articles font toujours un mauvais usage de la science. Ils utilisent parfois des ensembles de données datant des années 60, ou ils ne tiennent pas compte des différences sur le plan du revenu et du niveau de scolarité lorsqu'ils font leurs comparaisons. Ils cherchent seulement à montrer que les blancs sont supérieurs aux Noirs et aux groupes Autochtones.

Je suis vraiment contrariée lorsque je vois cela, car je me demande pourquoi le rédacteur en chef ne rejette pas ces articles dès le départ, sans les soumettre à l'évaluation par les pairs. Pourquoi perd-il son temps? Mais je me rends compte que les revues ont besoin de ces articles, parce que certains de leurs auteurs font partie du comité de rédaction, et je comprends à quel point cela met le rédacteur en chef dans une position difficile. J'accepte donc de les évaluer.

Chaque fois que j'examine ces articles, je dis au rédacteur en chef, en utilisant des termes très forts, « S'il vous plaît, ne vous gênez pas d'utiliser votre pouvoir de refuser les articles qui vous sont soumis ». Le dernier article que j'ai évalué était l'un des pires que j'aie jamais eu à lire et j'y ai consacré beaucoup de temps pour documenter tous les problèmes et les failles scientifiques qu'il comportait. C'était une évaluation de trois ou quatre pages, sans doute la plus longue que je n'ai jamais écrite. J'ai supposé que cet article avait été rejeté. Puis j'ai découvert, avec horreur, qu'il avait quand même été publié. Ainsi, ce que j'écris n'a aucune importance, c'est le cercle restreint de ces revues qui décide de toute manière. »

Lorsque j'ai communiqué avec la Dre Williams afin de rédiger son portrait, c'était quelques jours seulement après la fusillade quasi fatale de Jacob Blake, tiré quatre fois dans le dos par la police à Kenosha, au Wisconsin, alors qu'il rentrait chez lui en voiture avec ses enfants. Ce n'était qu'un jour après que les mouvements de contestation prennent une tournure mortelle, après qu'un adolescent blanc armé d'un fusil AR-15 a tué deux personnes lors d'une manifestation à Kenosha.

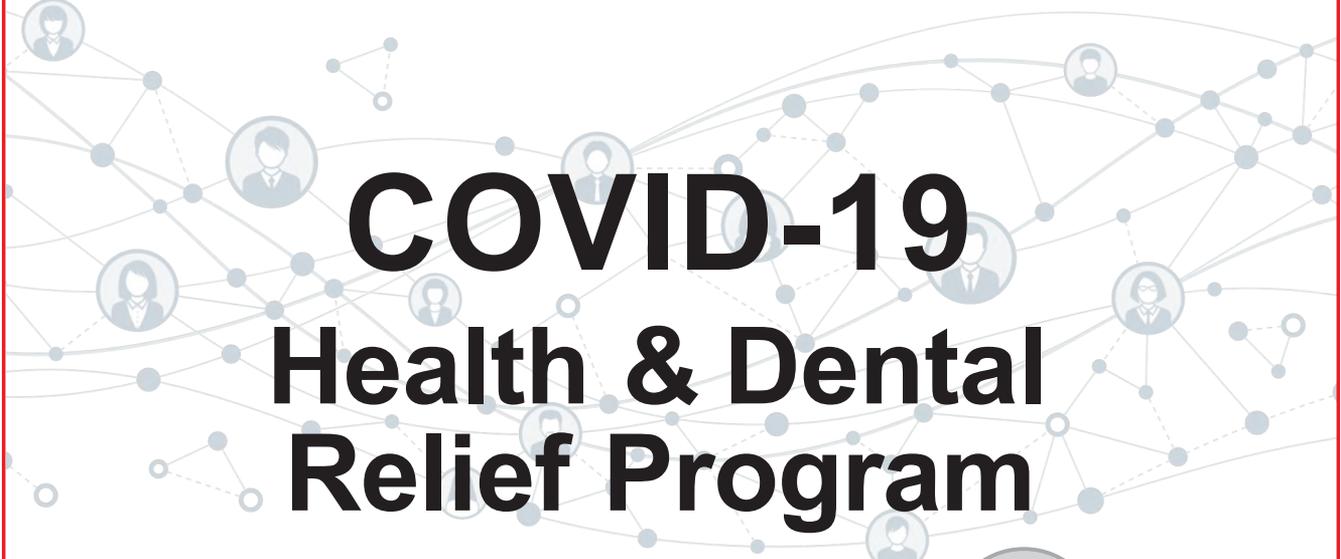
C'est souvent à ces moments-là que la Dre Williams est le plus sollicitée. Elle tient son blogue, elle dirige différents laboratoires et projets de recherche à Ottawa, elle est la directrice clinique de la Behavioural Wellness Clinic, établie à Tolland, au Connecticut, et elle porte aussi neuf autres chapeaux. Mais l'endroit où elle est la plus visible est sans doute dans les médias. À titre d'experte en psychologie du racisme, la Dre Williams a contribué au débat public dans des publications aussi variées que le *New York Times* et le *Washington Post* aux États-Unis, *Der Spiegel* en Allemagne, *Le Monde* en France et pratiquement toutes les grandes publications canadiennes.

Suite à la page 19



**FIRSTTM
CANADIAN
BENEFITS**

Health Network



COVID-19 Health & Dental Relief Program

EFFECTIVE

January 1, 2021

.....
SUPPORTED BY:

Plan Sponsors and Individual Supplementary Plans
for Ontario Residents
.....

- Pledged **1Billion** in benefit relief.
- Currently over 2000 Providers enrolled.
- Enroll in the FCB Health Network and receive new patients under the FCB Program Guidelines.

ENROLL NOW

www.firstcanadianbenefits.ca

Au moment où le présent article paraîtra dans *Psynopsis*, il y aura presque certainement des dizaines d'autres Philando Castiles, Eric Garner, Trayvon Martins, Sandra Blands, Tamir Rices, Charles Kinseys et Michael Browns dans les nouvelles. La Dre Williams sera probablement invitée à donner son avis d'expert une fois de plus dans le sillage de la prochaine tragédie. Ainsi, même avec les rappels constants des inégalités systémiques, de la nature profondément ancrée du racisme et des appels au ralliement du mouvement « La vie des Noirs compte », j'avais une dernière question à lui poser. Lorsqu'elle réfléchit à l'avenir des droits de la personne et de la justice sociale au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde, Monnica Williams a-t-elle le moindre espoir que nous soyons sur la bonne voie?

« En fait, j'ai de l'espoir. Mais souvent, lorsque des événements de ce genre se produisent, l'actualité leur fait beaucoup de place, puis plus personne n'en parle, parce que les gens passent à autre chose. Toutefois, il semble que l'élan insufflé par tout ce qui s'est passé cet été se poursuive. Je constate que le mouvement « La vie des Noirs compte » a réussi à rallier une foule de sympathisants et de militants et je vois que des secteurs de plus en plus vastes de notre société ont des priorités nouvelles, que je n'ai jamais observées auparavant. J'ai été déçue à maintes reprises. Pour l'instant, je me garde d'être trop enthousiaste. Mais les choses me semblent différentes cette fois. »

Qu'est-ce que l'histoire et la théorie de la psychologie ont à voir avec la justice sociale, et encore moins avec la psychologie empirique?

Jim Cresswell, Ph. D., Université Ambrose (au nom de la Section de l'histoire et la philosophie de la psychologie)



Il y a plus de deux décennies, Slife et Williams (1997)¹ ont commis une hérésie. Ils ont publié un article dans *l'American Psychologist* dans lequel ils plaidaient pour la reconnaissance de la psychologie théorique comme sous-discipline officielle. Leur logique était que les psychologues empiriques ne sont pas aptes à reconnaître leurs propres spéculations théoriques. Les psychologues se concentrent souvent sur la « théorie » en tant que modèle ou domaine d'étude, mais Slife et Williams soulignaient que les grandes philosophies font également partie de ce que l'on entend par « théorie ». Ils soulignaient également que les autres méthodes d'acquisition des connaissances sont ignorées au profit d'une théorie générale particulière, à savoir le positivisme. Ce qui faisait de leur travail une hérésie, c'était de remettre en question la robustesse de la majeure partie de la psychologie empirique.

Les récentes discussions sur la justice sociale évoquent le spectre de Slife et Williams. La recherche en psychologie entre dans une ère de bouleversements au bénéfice de la justice sociale. Le racisme systémique est souvent invisible, car il se cache derrière des pratiques que nous tenons pour acquises. De tels angles morts peuvent également se manifester dans nos méthodes de recherche et nos pratiques thérapeutiques, où les préjugés de fond privilégient certains groupes par rapport à d'autres (voir Bhatia, 2018² pour une excellente analyse). Il s'avère que les données ne sont pas aussi neutres que nous l'espérons, parce qu'elles sont comprises dans l'optique de la théorie générale. Pendant que des voix émergent de la Commission de vérité et réconciliation et du mouvement La vie des Noirs compte, la théorie générale que nous tenons pour acquise et qui sous-tend les pratiques de recherche doit être examinée.

Lorsque nous parlons d'instaurer la justice sociale, nous avons besoin des compétences de personnes qui sont formées aux méthodes propres à l'histoire et à la théorie. Cette formation est une spécialisation qui cherche à rendre explicites des hypothèses considérées comme évidentes en documentant les liens entre les grands mouvements sociaux et le travail quotidien des psychologues. Les professionnels qui ont cette spécialité sont spécialement formés à la théorie générale qui façonne le quotidien dans le bureau du thérapeute et le laboratoire de recherche. La vision énoncée par Slife et Williams s'adressait aux personnes formées en histoire et en théorie afin d'aider les membres de la discipline à évoluer dans des situations où les données seules sont insuffisantes. Il s'avère que leur article, entaché d'hérésie, paru il y a deux décennies, soulève des réflexions cruciales, qui éclairent notre situation actuelle.

Pour consulter la liste complète des références, veuillez vous rendre à l'adresse cpa.ca/fr/psynopsis



Laboratoire de recherche Vividhatà de l'Université de Calgary

Tiffany Beks, Julie Cohen, Daniele Doucet, Charis Falardeau, Amy Rose Green, Helia Jafari, Emily Matejko, Rabab Mukred, Jasmine Nathoo, Alissa Priolo, Jessica Faye Saunders, Megan Suehn, Danielle Smith, Maryam Qureshi, Michelle Zak, Anusha Kassin, psychologie du counselling, Université de Calgary

En tant que chercheures laboratoire de recherche Vividhatà (werkklund.ucalgary.ca/research/vividhata), nous sommes heureuses de voir qu'un numéro de *Psynopsis* est consacré à la justice sociale. Sous la supervision de la Dre Anusha Kassin, nous avons eu le privilège d'apprendre les unes des autres dans le cadre de nos recherches sur la justice sociale et la diversité. Vividhatà (વિવિધતા) signifie « diversité » en gujarati. Le Gujarat est l'État indien où sont nés les grands-parents paternels de la Dre Kassin et où la langue commune est le gujarati.

De manière générale, nos projets de recherche cherchent à combler une lacune importante au sein des collectivités où nous avons grandi et où nous vivons, pour que nous puissions à notre tour offrir des services plus adaptés à la culture et plus justes sur le plan social. Dans le présent article, nous aimerions partager avec le lecteur certains des apprentissages importants que nous avons acquis concernant : a) la prise de conscience des chercheurs; b) l'intersectionnalité et la diversité; c) la recherche adaptée aux besoins des collectivités vulnérables.

Nous avons appris que, pour bien saisir les questions de justice sociale, nous devons commencer par une prise de conscience de la façon dont les origines culturelles, la vision du monde, les croyances, les privilèges, le pouvoir et l'oppression subie façonnent les points de vue et les expériences des individus. Cette prise de conscience personnelle sert de point de départ à un dialogue critique et à une appréciation juste de la

complexité de la vie des individus et des collectivités avec lesquels nous faisons de la recherche et, surtout, de l'incidence des questions de pouvoir, d'oppression et de privilège sur l'existence des gens et des groupes.

Grâce à cette plus grande sensibilisation, nous avons pris conscience que la vie et l'histoire des personnes et des collectivités vulnérables que nous étudions sont mal représentées, vues comme étant anormales ou négligées dans la recherche en psychologie, au lieu d'être appréhendées dans leur contexte culturel et en tenant compte de la façon dont les systèmes de pouvoir et d'oppression contribuent à la souffrance et à l'injustice. Cette prise de conscience renforce l'importance de l'intersectionnalité et de la diversité comme thèmes centraux de la recherche sur la justice sociale, nous incitant du même coup à rechercher des angles d'approche multiples sur les sujets de recherche que nous choisissons, tout en tenant compte des contextes sociopolitiques essentiels dans lesquels ils sont imbriqués.

Finalement, nous avons appris l'importance d'examiner avec un regard critique la façon dont nos pratiques de recherche encadrent et influencent les expériences des personnes avec lesquelles nous menons des recherches, afin d'éviter que nos activités de recherche ne se transforment en instrument d'oppression contre les collectivités que nous étudions. En planifiant nos recherches, nous nous efforçons d'établir des relations respectueuses, éthiques, non discriminatoires, sensibles sur le plan culturel, qui mettent en valeur une diversité de points de vue et donnent du pouvoir aux gens et aux collectivités. À cette fin, nous appliquons des méthodologies dans lesquelles les connaissances et le pouvoir sont partagés entre le chercheur et le participant, et où la dynamique du pouvoir est examinée afin d'en déterminer l'influence sur les résultats de recherche.

FORMATION ANTIRACISTE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ MENTALE

Vous aimeriez apprendre comment dispenser des soins de santé mentale exempts de racisme?

La Société canadienne de psychologie fournit des tests et une certification aux personnes qui suivront le nouveau cours *Comment fournir des soins de santé mentale antiracistes*. Ce cours est offert par le Laboratoire Vulnérabilité, Trauma, Résilience et Culture (V-TRaC) de l'Université d'Ottawa dans le cadre de son initiative la santé mentale pour tous.

Le partenariat établi entre la SCP et le Laboratoire V-TRaC permettra aux apprenants de suivre cinq modules complets, qui fournissent des renseignements utiles sur la façon de dispenser des soins de santé mentale antiracistes à l'aide d'une approche holistique et transculturelle.

Les tests et la certification sont offerts moyennant des frais minimes de 29 \$. Le cours donne droit à 7,5 crédits de formation continue.

CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

Pour en savoir plus sur le travail du Laboratoire V-TRaC -
santementalepourtous.ca

Pour en savoir plus sur le cours et vous inscrire au test -
cpa.lts-online.net/home

FAITS SAILLANTS

Voici la liste des principales activités menées depuis la publication du dernier numéro de *Psynopsis*.
Écrivez à membership@cpa.ca pour vous abonner à notre bulletin électronique mensuel, *Les Nouvelles de la SCP*.
Vous serez ainsi au courant de tout ce que nous accomplissons pour vous!

1 Série d'événements virtuels 2020 de la SCP

La SCP tient à remercier une fois de plus toutes les personnes qui ont participé à la série d'événements virtuels 2020 de la SCP à titre de présentateurs, de délégués, et/ou d'exposants/commanditaires. Plus de 1 830 personnes se sont inscrites à la série d'événements virtuels, qui proposait plus de 530 présentations et réunions préenregistrées, fournies en format PDF et livrées en direct. Le contenu préenregistré et le contenu en PDF restent accessibles sur demande à tous les délégués inscrits, et ce, jusqu'à la fin de décembre.

2 Subventions de recherche pour les étudiants 2020

La SCP est heureuse de continuer à soutenir la recherche étudiante. L'appel de demande sera affiché sur le site Web de la SCP (cpa.ca/fr/funding) avant le 2 octobre. La date limite pour déposer une demande sera le vendredi 27 novembre. Jusqu'à 10 subventions d'une valeur de 1 500 \$ chacune seront attribuées. Veuillez faire parvenir vos questions au sujet de cette initiative à science@cpa.ca.

3 Salon de l'emploi

Le 12 novembre, la SCP a tenu son premier salon de l'emploi virtuel. Les étudiants qui ont participé à l'événement ont eu l'occasion de se renseigner sur les différents parcours professionnels et postes offerts aux diplômés en psychologie en dehors des milieux clinique et universitaire, et ce, de la bouche même des personnes qui occupent ces postes. Ils ont également eu l'occasion de parler à la SCP de ce qu'ils trouveraient utile en fait de ressources et d'information en matière de développement de carrière. Ce salon est le premier d'une série de salons de l'emploi qu'organisera la SCP en 2020 et 2021.

4 Congrès de 2021

Le 82e congrès annuel et l'assemblée générale de la SCP se tiendront de manière virtuelle au cours du mois de juin (du 7 au 25 juin). L'appel de propositions de communications sera lancé à la fin du mois d'octobre et proposera les types de présentation habituels et de nouveaux types de présentation. Le personnel et le Comité du congrès sont en train de choisir les conférenciers principaux et d'explorer des moyens nouveaux et novateurs de favoriser la participation et le réseautage, en particulier pour les étudiants, sur la plateforme virtuelle. Fait important à mentionner, la présidente honoraire de l'année dernière, la Dre Suzanne Stewart, a confirmé sa présence, et prononcera une allocution dans le cadre de l'événement virtuel de cette année, tout comme la Dre Marylène Gagné, l'une des conférencières principales de l'année dernière. Des ateliers de perfectionnement professionnel de durée variable et donnant droit à des crédits de formation continue seront proposés tout au long de cette période de trois semaines.

5 Droits de la personne et justice sociale en psychologie

Le groupe de travail de la SCP sur les droits de la personne et la justice sociale a été remanié par le conseil d'administration de la SCP et a été transformé en comité permanent, qui sera chargé d'appuyer l'élaboration du plan stratégique, des politiques et des activités de la SCP. Le comité est coprésidé par la Dre Ada Sinacore et la Dre Kerri Ritchie. Le comité a élaboré son mandat, lequel a été approuvé par le conseil d'administration de la SCP en novembre. Pour toute information ou demande de renseignements sur le comité, veuillez écrire à governance@cpa.ca ou vous rendre à l'adresse cpa.ca/fr/humanrightsandsocialjustice.

6 Réponse de la scp publiée après le discours du trône

La SCP félicite le gouvernement d'avoir reconnu, dans le discours du Trône du 23 septembre, la nécessité d'investir dans la santé mentale de la population canadienne. La pandémie, et en particulier les contraintes qu'elle nous impose pour nous y adapter, a un effet énorme sur notre santé mentale et notre résilience. La richesse de n'importe quel pays dépend dans une large mesure de la santé mentale et du bien-être de ses habitants et de ses citoyens. Même si le financement public des soins de santé est une valeur fondamentale de notre pays, le Canada ne finance toujours pas de manière équivalente les soins de santé mentale et les soins de santé physique. Cela doit changer. Le Canada a besoin d'un système de soins de santé qui offre les soins dont les gens ont besoin, à l'endroit et au moment ils en ont en besoin, et qui sont dispensés par le bon professionnel. Cela comprend les services fondés sur des données probantes fournis par des fournisseurs de soins de santé agréés, comme les psychologues, qui sont formés et autorisés à dispenser ces soins. La SCP se réjouit à la perspective de travailler avec le gouvernement fédéral pour protéger et faire progresser notre santé mentale collective.

7 Nouveaux cours de formation continue permettant l'inscription de groupe

Le nombre de cours de formation continue permettant l'inscription de groupe est passé de trois à huit. Les inscriptions de groupe constituent, pour les organisations (établissements d'enseignement, entreprises, organismes sans but lucratif), un excellent moyen d'offrir de la formation à leur personnel de manière simple et abordable. L'achat d'une inscription de groupe donne accès sur demande aux cours les plus populaires de la SCP, et ce, à un nombre illimité de personnes. Le personnel peut accéder aux cours en tout temps pendant une période limitée; la plupart des cours sont accessibles pendant un an à partir de la date de l'inscription. Le nombre de cours augmentera bientôt de deux, avec les cours « Being an Ethical Psychologist » et « Knowledge Mobilization 101 », qui ont été ajoutés à la liste.

8 Nouvelle fiche d'information : le racisme

Une nouvelle fiche d'information portant sur le racisme a été préparée par Gira Bhatt (Université polytechnique Kwantlen), Saba Safdar (Université de Guelph), John Berry (Université Queen's), Maya Yampolsky (Université Laval) et Randal Tonks (Collège Camosun). Cette fiche d'information tente de définir le racisme et la psychologie du racisme, et de déterminer ce que nous pouvons faire pour mettre fin au racisme.

9 Nouveau contenu sur la page de ressources relatives à l'éthique

Le Comité de déontologie de la SCP a récemment mis à jour sa page de ressources. Plusieurs nouveaux articles relatifs au *Code canadien d'éthique pour les psychologues de la SCP, quatrième édition*, et une vaste sélection d'anciens articles publiés dans la rubrique *L'espace éthique*, de *Psynopsis*, ont été ajoutés à cette page. D'autres ressources intéressantes ont également été ajoutées.

10 Plan d'action en santé mentale de l'acmmsm

Le 13 juillet, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) a publié son Plan d'action en santé mentale : *Un meilleur accès aux services de soins en santé mentale et un système plus performant au Canada*. Pendant la pandémie de COVID-19, l'augmentation constante de la demande de soins de santé mentale indique que les Canadiens ont besoin de meilleurs services de soins de santé mentale, et de services plus accessibles d'un océan à l'autre. Les 13 groupes nationaux voués à la santé mentale qui composent l'ACMMSM ont présenté six recommandations au gouvernement fédéral afin d'offrir aux Canadiens un meilleur accès aux services de santé mentale et au soutien dont ils ont besoin.

LES RÉCIPENDAIRES DU CERTIFICAT D'EXCELLENCE UNIVERSITAIRE DE LA SCP 2020

ACADIA UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Sarah Bobbitt
Laura Clerk
Olivia Dobson

Masters Thesis
Cheryl Oxford
Laura Smith
Nicole Tibbetts

CAPE BRETON UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Samantha Ayers-Glassey
Ryan Lewis
Lanxi Wang

CARLETON UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Polina Andrievskaia
Taylor Poirier
Atara Lonn

Masters Thesis
Bryce Jenkins
Christine Tulk
Natasha Knack

Doctoral Thesis
Colin Capaldi
Kayla Wanamaker
Bowen Xiao

CONCORDIA UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Jacques Voisard
Alexander Bailey
Nathan Boulianne

Masters Thesis
Lisa Astrologo
Kenneth Kelly-Turner
Hillary Rowe

Doctoral Thesis
Jesse Renaud
Emily Cole
Meaghan Barlow

DALHOUSIE UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Michael Trim
Lola Leving
Jamie Cochrane

Masters Thesis
Alexandra Ryken
Elizabeth O'Leary
Toni Spinella

Doctoral Thesis
Stephanie Snow
Kristen Higgins

HURON UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Grace Millett
Emily Wildeboer
Nicole Orlan

KWANTLEN POLYTECHNIC UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Kari Walton
Kirandeep Dogra
Ashley McTaggart

LAKEHEAD UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Elizabeth Grassia

Masters Thesis
Dani Adduono
Lauren Dalicandro

Doctoral Thesis
Erika Port

MACEWAN UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Jessie Swanek
Marina Casavant
Nicole Hurst Radke

MOUNT ALLISON UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Emma Kruisselbrink
Sarah English
Justine Downs

MOUNT ROYAL UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Sebastian Fox
Maria Ramirez
Jeremy Trenchuk

MOUNT SAINT VINCENT UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Chaya Seale
Chez Rideout
Marie-Eve Brownell

QUEEN'S UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Owen Hicks
Alex Prosserman
Emily Teves

Masters Thesis
James Hillman
Melinda Kinney
Valentina Mihajlovic

Doctoral Thesis
Kalee DeFrance
Amanda Timmers
Amanda Shamblaw

RYERSON UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Justice Cupid
Maire O'Hagan
Persephone Larkin

Masters Thesis
Jennifer Ip
Rachel Jewett

Doctoral Thesis
Rachel Bar
Naomi Ennis

SAINT MARY'S UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Lydney Clow
Tylery Symonds

Doctoral Thesis
Samantha Penney
Nikola Hartling

SIMON FRASER UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Jennifer Krentz
Sejin Lee
Shanna Li

Masters Thesis
Jessica Ferreira

Doctoral Thesis
Dylan Wiwad
Patricia Coburn

ST. LAWRENCE COLLEGE School of Community Services/ Honours Bachelor of Behavioural Psychology

Honours Thesis
Samantha Orr
Nicole Armitage
Stefanie Mcharg

ST. THOMAS UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Jillian Debly
Emily Messer
Shannon Lewis

TRENT UNIVERSITY Department of Psychology

Honours Thesis
Shelby McCaw
Cassidy MacKay
Rhiannon Duxbury
Emily Horsey
Michelle Ryken
Mackenzie Johnston

TRINITY WESTERN UNIVERSITY Counselling Psychology

Masters Thesis
Vanessa Bork
Ryan Schutt
Kristin Konieczny

UNIVERSITY OF ALBERTA Department of Psychology

Honours Thesis
Kristyn Gannon
Daniel Cho

Doctoral Thesis
Erin Scully

UNIVERSITY OF CALGARY School and Applied Child Psychology

Masters Thesis
Laura Gordon
Andrew Luceno

Doctoral Thesis
Maisha Syeda

UNIVERSITY OF CALGARY Department of Psychology

Honours Thesis
Selena Fu
Logan van Roessel
Dana Watts

Masters Thesis
Harrison Boss
Chelsea Fitzpatrick
Megan Cowie

Doctoral Thesis
David Sidhu
Calandra Speirs
Leah Tobin

UNIVERSITY OF GUELPH
Department of Psychology

Honours Thesis
Kiah Caneira
Taylor Carroll
Rochelle Thompson

Masters Thesis
Molly Contini
Kristen Jardine
Irene Zhang

Doctoral Thesis
Amanda Rotella
Samantha Creighton
Patricia Baratta

UNIVERSITÉ LAVAL
École de psychologie

Thèse de maîtrise
Marie-France De la Fontaine
Yaëlle Halbertstam
Mathieu Plamondon

Thèse de doctorat
Émilie Charest
Eva Racine
Alexandre Marois

UNIVERSITY OF MANITOBA
Department of Psychology

Honours Thesis
Kaeley Simpson
Bryson Debroni
Van Bui

Masters Thesis
Belal Zia
Bradley Smith
Dylan Davidson

Doctoral Thesis
Patricia Parker
Maia Kredentser
Matthew Bernstein

UNIVERSITÉ DE MONCTON
École de psychologie

Thèse de spécialisation (baccalauréat)
Camille Godin
Josée Richard
Nadia Sonier

Thèse de doctorat
Adèle Gallant
René-Pierre Sonier

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
École de psychologie

Thèse de spécialisation (baccalauréat)
Amy-Lee Normandin
Brenda Ramos
Frédérique Bourget

Thèse de maîtrise
Catherine Cimon Paquet
Roxanne Ferrandez
Kira London-Nadeau

Thèse de doctorat
Fannie Carrier Emond
Brandi Lee Drisdelle
Martin Lamothe

UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK
FREDERICTON

Department of Psychology

Honours Thesis
Julia Keilty
Alexa El-Khoury
Marisa Shaw

UNIVERSITY OF NEW BRUNSWICK ST. JOHN

Department of Psychology

Honours Thesis
Luke McLean
Taylor Curley
Bailey Boyer

Doctoral Thesis
A. Luke MacNeill
Lillian MacNeill

UNIVERSITY OF NORTHERN
BRITISH COLUMBIA

Department of Psychology

Honours Thesis
Alexander LePage
Emma Amyot

UNIVERSITY OF OTTAWA
Department of Psychology

Honours Thesis
Kim Thériault
Véronique Delage
Nicole Blakeley

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Psychologie

Thèse de spécialisation (baccalauréat)
Sophie Lampron-de Souza
Lisa-Marie Davignon
Charles-Étienne White-Gosselin

Thèse de doctorat
Sophie Bertrand
Annie James
Caroline Dugal

UNIVERSITY OF REGINA
Department of Psychology

Honours Thesis
Bethany Sander
Louise Castillo
Carly Chadwick

Masters Thesis
Rhonda Stopyn

Doctoral Thesis
Andreea Tamaian
Audur Thorisdottir

UNIVERSITY OF SASKATCHEWAN
Department of Psychology

Honours Thesis
Ana Carolina de Barros
Khizra Noor
Emily Sanche

Masters Thesis
Amanda Sinclair

Doctoral Thesis
Kyle Brymer
Linzi Williamson
Chantal Schafers

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
École de psychologie

Thèse de spécialisation (baccalauréat)
Michaëlla Ancil
Marie-Andrée Binet
Angélique Desmarais

UNIVERSITY OF THE FRASER VALLEY
Department of Psychology

Honours Thesis
Besart Hysni
Rylee Buchanad
Graeme Thompson

UNIVERSITY OF TORONTO
SCARBOROUGH
Psychological Clinical Science

Honours Thesis
Piali Bhati
Christina Pereira
Emma Chan

Masters Thesis
Nicole Cosentino
Michael Carnovale
Daniel Krzyzanowski

Doctoral Thesis
Nadia Al-Dajani
Allison Eades

UNIVERSITY OF TORONTO
Applied Psychology and Human
Development

Masters Thesis
Sijia Wu
David Colliet
Samantha McCormick

Doctoral Thesis
Claire Barnes
Zohrah Haqanee

UNIVERSITY OF TORONTO MISSISSAUGA
Department of Psychology

Honours Thesis
Nirlap Brar
Victoria Pringle
Grace Wang

VANCOUVER ISLAND UNIVERSITY
Department of Psychology

Honours Thesis
Austin Lawson
Ashley Therrien
Katelyn Horsley

UNIVERSITY OF WATERLOO
Department of Psychology

Honours Thesis
Peter DiBerardino
Zoey Hu
Nicole Stuart
Steph Penta
Roy Hui
Emil Harvey
Tenaaz Irani
Jinglei Ren

UNIVERSITY OF WINNIPEG
Department of Psychology

Honours Thesis
Mélanie Wrobel
Lara Penner-Goeke
William Aitken

UNIVERSITY OF WESTERN ONTARIO
Department of Psychology

Honours Thesis
Hannah Whitehead
Gillian Shoychet
Tyler Dalal

YORK UNIVERSITY
Department of Psychology

Honours Thesis
Safa Warsi
Alycia Park
Faryal Khan

Masters Thesis
Keisha Gobin
Bianca Bondi
Stephanie Raposo

Doctoral Thesis
Caroline Erentzen
Francine Karmali
Kimberley Hara

Il est temps d'avancer : Recommandations visant à promouvoir la pratique clinique antiraciste

Suite de la page 15

plus utiles pour faciliter la perception de la sensibilité culturelle du clinicien par le client.³³ De plus, l'auto-évaluation par le clinicien de ses propres compétences en matière culturelle n'était pas jugée suffisante pour prédire l'efficacité du traitement. Ce sont plutôt les évaluations faites par les clients de la sensibilité du clinicien à la diversité culturelle qui prédisaient cela.³⁴ Par conséquent, il est également important de prendre en considération la manière dont nous évaluons les « compétences en matière culturelle » en psychologie. Pris ensemble, ces résultats laissent entendre qu'il est urgent d'intégrer l'acquisition de compétences en matière culturelle et la sensibilisation aux réalités culturelles dans les modèles de formation et de supervision.

Recommandations :

- Mettre en œuvre une formation anti-oppression continue pour tous les cliniciens/membres du personnel/étudiants; cette formation doit être dispensée par des PANDC qui sont dûment rémunérées.
- Offrir des allocations financières ou des journées professionnelles pour permettre la formation didactique et expérientielle liée à la diversité et à l'équité.
- S'assurer que la question de la diversité est abordée régulièrement dans les groupes de supervision et de consultation.

Remarque pour les étudiants : les auteurs du présent article sont des étudiants de doctorat en psychologie de partout au Canada. Ainsi, les recommandations présentées émanent des étudiants et des membres de SSTEP et sont guidées par leur point de vue. En tant qu'étudiants, nous reconnaissons que la formation supérieure en psychologie ne nous prépare pas nécessairement à la défense des droits au sein des nombreuses hiérarchies en place dans les établissements où nous travaillons et formons.³⁵ Même si plusieurs de nos recommandations s'adressent à ces établissements, nous faisons la recommandation suivante aux étudiants plus précisément :

- Plaider en faveur des changements que les établissements devraient apporter pour vous aider à servir une clientèle diverse et à créer un champ d'activités plus inclusif. Certains psychologues pensent peut-être que la défense des droits devrait être réservée aux personnes extérieures au monde universitaire ou aux psychologues confirmés, même si les étudiants ont fait preuve, grâce à leurs actions militantes, d'un fort potentiel qui a permis d'apporter des changements significatifs.^{35,36} Comme ils sont les décideurs de demain, nous encourageons les étudiants à s'associer et à collaborer avec d'autres étudiants et stagiaires pour mettre de l'avant des enjeux importants, pour interpeller les personnes qui occupent des postes de pouvoir leur permettant d'apporter des changements institutionnels et pour donner l'exemple de la transparence et de la responsabilité en matière de défense des droits.

Pour consulter la liste complète des références, veuillez vous rendre à l'adresse cpa.ca/fr/psynopsis

ÊTRE MEMBRE APPORTE SON LOT DE PRIVILÈGES!

CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

CPA.CA

Votre adhésion à la SCP vous met en relation avec une communauté mondiale de près de 7 000 cliniciens, chercheurs, universitaires et étudiants.

Votre adhésion à la SCP vous donne accès à une vaste gamme d'avantages personnels et professionnels, y compris –

- Des **rabais** de la part de nos partenaires, comme Lenovo, Staples, Johnson Insurance, notre nouveau logiciel de gestion de cabinet, Therapy Live, et notre assurance responsabilité professionnelle, parmi les meilleures de l'industrie, offerte par BMS
- De nouvelles **catégories de membre**, comme la catégorie de membres en début de carrière (1re année) et de membres en congé parental
- Notre 27 **cours de perfectionnement professionnel continu**
- Des **balados** portant sur des sujets d'actualité, comme les injustices raciales, les changements climatiques, la COVID-19 et la pratique à distance
- Plus de 20 **bourses et subventions** – subventions à l'intention des étudiants pour participer à des conférences, subventions pour des projets de recherche et de mobilisation des connaissances, et Prix pour le membre de l'année et Prix pour réalisation humanitaire
- Ressources et publications, parmi lesquelles figurent un bulletin mensuel, un magazine trimestriel, des fiches d'information, des revues et des tarifs d'abonnement réduits à PsychNet Gold
- La possibilité d'acquérir des **compétences en leadership**, d'**être publié** ou d'**enrichir votre CV**
- Notre travail de représentation continu sur des questions importantes, comme la thérapie de conversion, la pratique de la télépsychologie et la parité en santé mentale

Votre adhésion à la SCP nous permet de soutenir, de promouvoir et de défendre vos intérêts, vous les membres et les sociétés affiliées.

**LA PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT POUR
L'ANNÉE DE COTISATION 2021 COMMENCE
LA SEMAINE DU 8 DÉCEMBRE.**



CONGRÈS VIRTUEL SCP2021

DU 7 AU 25 JUIN 2021



LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE (SCP) VOUS INVITE À VOUS JOINDRE À ELLE, DE MANIÈRE VIRTUELLE, DU 7 AU 25 JUIN 2021, À L'OCCASION DE SON 82E CONGRÈS NATIONAL ANNUEL.

LE SYSTÈME DE PROPOSITION DE RÉSUMÉS OUVRIRA LE 31 OCTOBRE.

D'une durée de trois semaines, l'événement virtuel de cette année proposera plusieurs types de présentation habituels et nouveaux, ainsi qu'une gamme d'intervenants passionnants.

La période d'inscription commencera en janvier 2021.

Veillez adresser vos questions sur l'événement virtuel à convention@cpa.ca.

Pour toute question relative aux exposants et aux commandites, veuillez écrire à sponsorship@cpa.ca

CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE